

Des affaires courantes qui s'annoncent compliquées

En affaires courantes mais surtout sans majorité au parlement, le gouvernement Michel va devoir ruser pour faire tourner le pays.

Le Roi a chargé le gouvernement sortant de la poursuite de la gestion des affaires courantes. Il s'agit de la procédure qui se déclenche après les élections en attendant qu'un nouvel exécutif soit formé et reçoive la confiance de la Chambre. Le problème, c'est que contrairement au gouvernement Leterme qui a tenu 541 jours en affaires courantes en 2010-2011, l'équipe Michel n'avait déjà plus de majorité au parlement, depuis que la N-VA l'a quitté. Et c'est pire depuis dimanche. **P. 4**

Des affaires courantes pas courantes

Contrairement au gouvernement Leterme qui a tenu 541 jours en affaires courantes, le gouvernement sortant n'a pas de majorité à la Chambre.

BERNARD DEMONTY

Cela figure dans le communiqué du Palais, publié ce lundi : « Le Roi a chargé le gouvernement de la poursuite de la gestion des affaires courantes. » Il s'agit d'une procédure qui se déclenche après les élections et avant que le nouveau gouvernement ne soit formé. Comme le nouvel exécutif n'a pas encore été désigné, et n'a donc pas reçu la confiance de la chambre, c'est l'équipe sortante qui gère le pays. Et comme cette équipe sortante n'a, elle non plus, pas la confiance de la Chambre, puisque celle-ci a été renouvelée après les élections, le gouvernement se charge donc des affaires courantes. Il s'agit en fait de la gestion journalière, c'est-à-dire des dossiers ne nécessitant pas d'arbitrages politiques. Il s'agit aussi des affaires en cours, c'est-à-dire l'aboutissement de procédures entamées antérieurement. Et il s'agit enfin des affaires urgentes, c'est-à-dire les affaires qui, si elles étaient négligées, seraient génératrices de dommages. Précisons que cette situation est censée demeurer transitoire et ne pas s'éterniser.

Fort bien, sur le papier...

Car à bien lire le communiqué du Palais, le gouvernement est chargé de la « poursuite » de la gestion des affaires courantes. Il ne faut, en effet, pas oublier

que le gouvernement Michel est déjà dans cette situation depuis le 21 décembre dernier. Cela signifie qu'aucune décision importante au niveau fédéral n'est prise depuis cinq mois. Il n'y a d'ailleurs toujours pas de budget 2019. « Et on peut se poser des questions pour le budget 2020 », déclare Carl Devos, professeur de sciences politiques à l'Ugent. Jean Faniel (Crisp) ajoute : « On ne peut dire que les affaires courantes commencent. Le pays fonctionne de cette façon depuis décembre. »

Et à entendre Johan Vande Lanotte, juste avant d'être nommé informateur, le processus pourrait durer... « jusqu'en 2020 ». Pas grave, se dit-on ici et là. En 2010, la Belgique fédérale était gérée par le gouvernement Leterme en affaires courantes qui a tenu 541 jours. Durant cette période réputée étriquée, l'exécutif

a élaboré un budget, a assuré la présidence du Conseil européen, a envoyé des troupes en Libye, est intervenu en faveur des banques. Alors pourquoi s'inquiéter ? A cause de ceci : « le gouvernement Leterme disposait d'une majorité à la Chambre », poursuit Jean Faniel. « C'est une différence significative. »

La situation ne s'est pas améliorée après les élections législatives de dimanche dernier : cette majorité a encore perdu 14 sièges... Alors bonne chance pour gérer le pays

Durant la première période d'affaires courantes qui vient de s'achever, le gouvernement Michel n'avait, lui, déjà plus de majorité à la Chambre, la N-VA ayant quitté le navire début décembre. Cela n'a pas facilité la vie du gouvernement qui

n'a pas pu, on l'a dit, élaborer son budget, mais aussi achever une série de réformes socio-économiques bien engagées jusque-là. Et la situation ne s'est pas améliorée après les élections législatives de dimanche dernier : cette majorité a encore perdu 14 sièges... Alors bonne chance pour gérer le pays. « S'il y a des textes à faire passer au parlement, il va falloir trouver des appuis sachant que les deux grands blocs au parlement, la N-VA et le PS ne sont guère disposés à travailler ensemble », poursuit Jean Faniel.

Pour autant, Christian Behrendt, professeur de droit constitutionnel à l'ULiège ne s'alarme pas. « Ce caractère minoritaire n'est pas anormal en soi. Le principe même des affaires courantes après une élection, c'est de considérer que le gouvernement en place est une rémanence de l'ancienne majorité. La grande difficulté ce sera plutôt de fonctionner avec des courants nationalistes qui font respectivement 25 et 18 sièges. » Bonne chance donc à Charles Michel et sa rémanence de suédoise...

budget Sans gouvernement, un risque de dérapage

DOMINIQUE BERNIS

La Belgique fédérale pourrait-elle se permettre une crise politique aussi longue qu'en 2010 et 2011 ? Côté budget, cela n'irait pas de soi.

Déjà, la Commission vient-elle de rappeler notre pays à l'ordre, jugeant

que l'an passé, nous n'avons pas amélioré le solde structurel, contrairement à ce qu'affirme le gouvernement sortant (nos éditions de vendredi).

S'ajoute le fait qu'il n'y a toujours pas de budget 2019 ni de mesures prises afin de corriger le dérapage attendu cette année et les suivantes – puisque ce qu'il reste de la coalition Michel est en affaires courantes depuis fin décembre, le monde politique belge ayant exclu la tenue d'élections fédérales anticipées.

Pour autant, on voit mal à qui la Commission pourrait adresser ses récriminations si la Belgique ne parvient pas à former un gouvernement au niveau fédéral – d'autant que l'équipe actuelle qui resterait en affaires courantes n'a pas de majorité parlementaire.

Mais les marchés financiers pourraient-ils nous sanctionner ? Un coup d'œil dans le rétroviseur nous rappelle qu'à l'automne 2011, le taux d'intérêt belge à 10 ans flambait, frôlant les 6 % après avoir grimpé pratiquement mois après mois depuis le début de l'année.

L'absence de gouvernement fédéral pendant 541 jours n'avait pas eu que des mauvais côtés

On serait tenté rétrospectivement d'imputer cette défiance des investisseurs vis-à-vis de l'Etat belge à la crise politique, d'autant que la tension a baissé très rapidement dès les premiers jours de décembre, alors qu'Elio Di Rupo prenait ses quartiers au 16, rue de la Loi.

Ce serait aller un peu vite en besogne. D'abord parce que les taux d'intérêt belges n'étaient pas les seuls à grimper. La crise de la zone euro grondait, qui allait atteindre son climax à l'été 2012, quand l'Espagne et l'Italie seraient en première ligne face à la spéculation des opérateurs de marché.

Ensuite parce que l'avenir de Dexia suscitait beaucoup d'inquiétude. Au début d'octobre 2011, la nationalisation de

Dexia Banque Belgique (aujourd'hui Belfius) et surtout la mise en liquidation du reste du groupe bancaire, accompagnée de l'octroi de garanties publiques considérables, ont pesé lourd dans la balance.

Enfin parce que le reflux rapide des taux d'intérêt s'explique aussi (et peut-être plus) par le succès des bons d'Etat Leteisme, qui ont permis au Trésor de lever 5,8 milliards d'euros en quelques jours auprès des épargnants belges quand les marchés financiers internationaux faisaient la fine bouche.

Et puis, l'absence de gouvernement fédéral pendant 541 jours n'a pas eu que des mauvais côtés. Au contraire, le *Financial Times* expliquait alors la résilience de la croissance belge par... l'absence de gouvernement de plein exercice et partant, de mesures d'austérité, contrairement à ce qui se passait dans d'autres pays.

De gros dossiers en suspens

Pendant que les informateurs s'affairent à défricher la situation politique (ils ont déjà eu des contacts ce vendredi), le gouvernement (très minoritaire en affaires courantes devra prendre en charge quelques gros dossiers. « Je pense évidemment au budget », explique Jean Faniel (Crisp). « La Commission s'inquiète et en cas de hausse des taux, il devra intervenir rapidement. » Le défi climatique reste, lui aussi, entier. « On parle d'une urgence à 10 ou 12 ans, mais on s'en rapproche chaque mois. On rappellera aussi que la sortie du nucléaire est programmée pour 2025. » Un autre dossier tournera autour de la migration. « On a évoqué un départ des migrants de la gare du Nord mais la situation n'est absolument pas réglée pour autant. Ces personnes n'ont pas disparu. » Enfin, comme tous les gouvernements européens, l'exécutif belge devra aussi gérer au jour le jour les conséquences d'une éventuelle concrétisation du Brexit.

Rien que ça ! B.D.Y